

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Cossonay,

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du **30 août 2021**, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- MM. Jonathan Sidler, Yann Rime et Clotilde Giordano Anex sont nommés dans la commission chargée de rapporter sur les préavis municipaux n° 07/2021 relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges et n° 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges Nord » (ou les Prés de Cossonay).

à l'unanimité.

LA MUNICIPALITE

Cossonay, le 31 août 2021

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Cossonay,

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du **30 août 2021**, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- MM. Jonathan Sidler, Yann Rime et Clotilde Giordano Anex sont nommés dans la commission chargée de rapporter sur les préavis municipaux n° 07/2021 relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges et n° 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges Nord » (ou les Prés de Cossonay).

à l'unanimité.

LA MUNICIPALITE

Cossonay, le 31 août 2021

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Cossonay,

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du **30 août 2021**, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- MM. Jonathan Sidler, Yann Rime et Clotilde Giordano Anex sont nommés dans la commission chargée de rapporter sur les préavis municipaux n° 07/2021 relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges et n° 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges Nord » (ou les Prés de Cossonay).

à l'unanimité.

LA MUNICIPALITE

Cossonay, le 31 août 2021

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Cossonay,

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du **30 août 2021**, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- MM. Jonathan Sidler, Yann Rime et Clotilde Giordano Anex sont nommés dans la commission chargée de rapporter sur les préavis municipaux n° 07/2021 relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges et n° 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges Nord » (ou les Prés de Cossonay).

à l'unanimité.

LA MUNICIPALITE

Cossonay, le 31 août 2021